

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 18/26-0420.04

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Le lundi 20 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT qui prévoit que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Madame Alexandra MARTIN est présidente de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal BONNET est nommé secrétaire de séance.

Etaients présents : Françoise CROUSAZ, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Marie-Dominique SIMON, Pascal BONNET, Jean Maurice MATHELET, Aline GUZZI, Alexandra MARTIN, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Eddy ALESSIO, Julien EMPIS, Amélie ANDRE.

Etaients excusés : Fabienne BLANC-TAILLEUR qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Jean-Yves MONNERET, qui a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN.
Maelie BARBIER qui a donné pouvoir à Amélie ANDRE.
Giuseppe PAVIGLIANITI.

Date de la convocation 13 avril 2026

OBJET : DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES ENERGIES ELECTRIQUES DE TARENTOISE

Madame le maire indique que le Syndicat des Energies Electriques de Tarentaise (SEET) a pour but d'exercer, conformément à ses statuts approuvés par arrêté préfectoral du 10 mai 2021, en lieu et place des collectivités membres, les compétences résultant pour ces collectivités, des textes communautaires, des lois et règlements nationaux relatifs à la production, au transport, à la distribution, à la fourniture et à l'utilisation de l'énergie électrique, ainsi que les attributions de ces collectivités relatives au service public de l'électricité, en vertu des dispositions de l'article L2224-31 du CGCT.

Les compétences du SEET s'exercent sur le territoire de la commune déléguée de Fontaine-le-Puits.

Conformément aux statuts du SEET, le conseil municipal Salins-Fontaine doit désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.
- **ELIT** les représentants au syndicat des énergies électriques de Tarentaise :
 - David REATH et Alain Claude CULLET, délégués titulaires
 - Jean-Yves MONNERET, délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Pascal BONNET.



Bonnet